



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/RI2/2024/57 du 30 avril 2024 relative au renouvellement du dispositif de labellisation des centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : TSSH2410744N (numéro interne : 2024/57)
Date de signature	30/04/2024
Emetteurs	Ministère du travail, de la santé et des solidarités Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
Objet	Renouvellement du dispositif de labellisation des centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral.
Contact utile	Pôle recherche et accès à l'innovation Bureau Accès à l'innovation et produits de santé (RI2) Anne LESQUELEN Tél. : 06 58 29 61 01 Mél. : anne.lesquelen@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	3 pages + 2 annexes (3 pages) Annexe 1 : Liste des centres de références d'implantation cochléaire labellisés au 1 ^{er} juin 2024 pour l'activité adulte ou enfant, pour une durée de 5 ans Annexe 2 : Liste des centres temporairement labellisés au 1 ^{er} juin 2024 pour l'activité adulte ou enfant soumis à réexamen à deux ans afin de statuer sur une labellisation définitive
Résumé	La présente note a pour objet d'informer les agences régionales de santé (ARS) et les établissements de santé de la liste des structures labellisées par la DGOS pour la prise en charge des patients implantés cochléaires suite à la campagne 2023, à compter du 01/06/2024 et jusqu'au 31/05/2029 et de rappeler les engagements relatifs au cahier des charges.
Mention Outre-mer	Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer.
Mots-clés	Implant cochléaire, implant tronc cérébral, labellisation, centre de référence.
Classement thématique	Etablissements de santé

Texte de référence	INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2023/18 du 1 ^{er} mars 2023 relative au renouvellement du dispositif de labellisation des centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral.
Rediffusion locale	Etablissements sanitaires
Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 19 avril 2024 – N° 41	
Publiée au BO	Oui

I. La campagne de labellisation 2023

L'instruction n° DGOS/PF2/2023/18 du 1^{er} mars 2023 a initié la campagne de renouvellement de labellisation des centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral. Un cahier des charges actualisé a été proposé et un dossier de candidature a été fourni afin qu'il soit renseigné par les structures candidates et retourné à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) accompagné de l'avis de l'agence régionale de santé (ARS) territorialement compétente.

Un jury national composé de représentants des centres de référence, des agences régionales de santé (ARS) et des usagers, réuni le 2 juin 2023, a transmis à la DGOS son avis sur les candidatures reçues.

En amont du jury, les ARS ont adressé un avis à la DGOS, sur chacune des candidatures reçues au sein de leur région.

39 établissements de santé ont déposé une candidature (30 demandes de renouvellement et 9 nouvelles candidatures) lors de cette campagne de labellisation. Il peut s'agir de demande de labellisation comme centre d'implantologie cochléaire et/ou du tronc cérébral pour la prise en charge de patients adultes, enfants ou mixtes (adultes et enfants).

Lors de l'évaluation des candidatures, les éléments suivants ont notamment fait l'objet d'une attention particulière par le jury, les ARS et la DGOS pour former les avis :

- Pour l'ensemble des dossiers évalués, le respect des critères du cahier des charges par les centres (activité, structuration de l'équipe, suivi et travail en réseau réalisés).
- Pour les nouvelles candidatures, les besoins existants au niveau du territoire.

Au vu de ces avis, la DGOS a établi la liste des centres labellisés à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 5 ans.

II. La liste des centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral labellisés au 1^{er} juin 2024

a. Activité d'implantation cochléaire

- i. Centres relabellisés au 1^{er} juin 2024 pour une durée de 5 ans

Le tableau en annexe 1 présente la liste des candidatures retenues par la DGOS, classées par région, pour les activités d'implantation cochléaires adultes et enfants respectivement.

Les centres de référence d'implantation cochléaire retenus sont labellisés jusqu'au 31 mai 2029. Les engagements de ces centres relatifs au cahier des charges sont décrits en annexe 2 de l'instruction n° DGOS/PF2/2023/18 du 1^{er} mars 2023.

Seuls les centres labellisés peuvent bénéficier d'un financement spécifique sous forme de dotation MIG (mission d'intérêt général)¹ visant à financer certaines activités réalisées dans le cadre de la réhabilitation des patients après la pose d'un implant.

Les centres labellisés seront tenus de transmettre chaque année un rapport d'activité annuel standardisé² selon un modèle national.

- ii. Nouveaux centres temporairement labellisés soumis à réexamen à deux ans afin de statuer sur une labellisation définitive

Le tableau en annexe 2 présente la liste des trois candidatures retenues par la DGOS, temporairement labellisées et soumises à réexamen à deux ans au 1^{er} juin 2026, par l'ARS territorialement compétente³. La DGOS statuera définitivement sur la labellisation sur la base de ces réexamens.

A noter que la DGOS a rendu un avis favorable pour un démarrage de l'activité du Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe compte tenu de sa situation géographique et sous réserves :

- de l'autorisation du directeur général de l'ARS compétente ;
- d'un partenariat établi avec des centres déjà labellisés.

b. Activité d'implantation du tronc cérébral

Concernant l'activité d'implantation du tronc cérébral, la liste des centres labellisés sera publiée ultérieurement. En effet, une clarification des critères essentiels au maintien de cette activité⁴ est nécessaire afin de se prononcer sur la labellisation.

Dans l'attente, les centres actuellement labellisés continuent à fonctionner.

Nous vous remercions de nous tenir informés de toute difficulté rencontrée dans la prise en compte et dans la diffusion des présentes informations.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,



Marie DAUDÉ

¹ MIG F09 « centres de référence d'implantation cochléaire et du tronc cérébral »

² Rapport « PIRAMIG » (pilotage des rapports d'activité des missions d'intérêt général).

³ Il s'agit pour l'ARS compétente de contrôler certains paramètres identifiés dans le cahier des charges décrits en annexe 2 de l'instruction n° DGOS/PF2/2023/18 du 1^{er} mars 2023, et ne pouvant être vérifiés lors du démarrage de l'activité (activité réalisée, travail en réseau, missions de recherche et d'enseignement, suivi mis en place pour la prise en charge des patients notamment).

⁴ Douze actes de pose d'un implant du tronc cérébral (CDLA002) effectués chez les patients adultes et enfants entre 2019-2022, au sein des établissements de santé ayant sollicité une demande de renouvellement de labellisation pour cette activité (données issues du PMSI).

Annexe 1

Liste des centres de référence d'implantation cochléaire labellisés au 1^{er} juin 2024 pour l'activité adulte ou enfant, pour une durée de 5 ans

Régions	Centres	Labellisation activité <u>adulte</u>	Labellisation activité <u>enfant</u>
Auvergne-Rhône-Alpes	Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand	Centre labellisé	Centre labellisé
	Hospices Civils de Lyon	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Grenoble	Centre labellisé	Centre labellisé
Bourgogne-Franche-Comté	Centre hospitalier universitaire de Besançon	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Dijon	Centre labellisé	Centre labellisé
Bretagne	Centre hospitalier universitaire de Brest	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Rennes	Centre labellisé	Centre labellisé
Centre-Val de Loire	Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Centre labellisé	Centre labellisé
Grand Est	Centre hospitalier régional universitaire de Nancy	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier régional universitaire de Strasbourg	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier régional universitaire de Reims	Centre labellisé	Centre labellisé
Hauts-de-France	Centre hospitalier universitaire d'Amiens	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Lille	Centre labellisé	Centre labellisé
Ile-de-France	Hôpital La pitié Salpêtrière (Assistance publique – Hôpitaux de Paris)	Centre labellisé	N/A
	Hôpital Rothschild (Assistance publique – Hôpitaux de Paris)	Centre labellisé	N/A
	Hôpital Bicêtre (Assistance publique – Hôpitaux de Paris)	Centre labellisé	N/A
	Hôpital Necker (Assistance publique – Hôpitaux de Paris)	N/A	Centre labellisé
	Hôpital Robert Debré (Assistance publique – Hôpitaux de Paris)	N/A	Centre labellisé
La Réunion	Centre hospitalier universitaire de La Réunion	Centre labellisé	Centre labellisé
Nouvelle-Aquitaine	Centre hospitalier universitaire de Bordeaux	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Limoges	Centre labellisé	-

Régions	Centres	Labellisation activité <u>adulte</u>	Labellisation activité <u>enfant</u>
Normandie	Centre hospitalier universitaire de Caen	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Rouen	Centre labellisé	Centre labellisé
Occitanie	Centre hospitalier universitaire de Montpellier	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Toulouse	Centre labellisé	Centre labellisé
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hôpital de la Conception (Assistance publique - Hôpitaux de Marseille)	Centre labellisé	Centre labellisé
	Hôpital de la Timone (Assistance publique - Hôpitaux de Marseille)	Centre labellisé	Centre labellisé
	Centre hospitalier universitaire de Nice	Centre labellisé	N/A
	Hôpitaux Pédiatriques de Nice Centre hospitalier universitaire - Lerval	N/A	Centre labellisé
Pays de la Loire	Centre hospitalier universitaire d'Angers	Centre labellisé	-
	Centre hospitalier universitaire de Nantes	Centre labellisé	Centre labellisé

Annexe 2

Liste des centres temporairement labellisés au 1^{er} juin 2024 pour l'activité adulte ou enfant soumis à réexamen à deux ans afin de statuer sur une labellisation définitive

Régions	Centres	Labellisation activité <u>adulte</u>	Labellisation activité <u>enfant</u>
Guadeloupe	Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe	Centre labellisé à contrôler à deux ans sous réserve de l'accord du directeur général de l'ARS Guadeloupe et du partenariat établi avec les centres déjà labellisés issus de l'AP-HP et de l'AP-HM	Centre labellisé à contrôler à deux ans sous réserve de l'accord du directeur général de l'ARS Guadeloupe et du partenariat établi avec les centres déjà labellisés issus de l'AP-HP et de l'AP-HM
Ile-de-France	Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild	Centre labellisé à contrôler à deux ans	N/A
Nouvelle-Aquitaine	Centre hospitalier universitaire de Poitiers	Centre labellisé à contrôler à deux ans	Centre labellisé à contrôler à deux ans